

Domaine Public DP

1040

JAA
1002 Lausanne

23 mai 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Le choix des armes

En Suisse l'armée fait traditionnellement l'objet de débats nourris et passionnés, même si la conception de la défense et les dépenses militaires ne sont pas soumises directement à l'appréciation des citoyennes et des citoyens. Dans un pays qui a fait le choix d'une armée de milice, il est bon que la chose militaire soit plus qu'ailleurs publiquement et vivement discutée. Mais l'exercice n'en reste pas moins périlleux, guetté qu'il est par la simplification extrême et par la démagogie, aussi bien de la part des adversaires que des inconditionnels de l'armée. Le projet Armée 95 récemment rendu public n'échappera pas à ces dangers. D'emblée il faut constater que Kaspar Villiger, avec son air d'élève appliqué et timide, nous propose une nouvelle conception de la défense militaire qui fait figure de petite révolution. Certes, ceux qui cherchent à faire fructifier le surprenant appui obtenu l'an passé par l'initiative pour la suppression de l'armée n'y trouveront pas leur compte. Pourtant les partisans du statu quo, moins bruyants mais encore bien présents au sein du DMF, ne sont guère satisfaits d'un projet qui met en question vingt-cinq ans de stratégie bien établie.

On a beaucoup mis en exergue la réduction de la durée du service et celle des effectifs, le rythme bisannuel des cours de répétition et la création d'un poste de médiateur. Mais plus fondamentalement, c'est la conception de l'engagement de l'armée qui est re-

nouvelée. En effet, ce qui prévaut depuis 1966 est une conception statique: chaque corps d'armée est responsable d'une zone territoriale déterminée et le système de défense consiste en une série de points d'appui et de barrières destinés à canaliser l'adversaire et à le conduire très à l'intérieur du territoire où il est censé être neutralisé.

La nouvelle conception envisage les choses de manière complètement différente. Pour Heinz Häsler, le chef d'état-major, «on ne défend pas le territoire et la population par une guerre d'usure à l'intérieur du pays, là où vivent plus de 80% des habitants». A l'avenir l'adversaire sera contré d'emblée, là où il se trouve, grâce à une concentration et une conjugaison des moyens nécessaires. Cette conception dynamique de la défense du territoire exige une grande souplesse dans l'engagement et des formations mobiles. Dans cette perspective les nouvelles brigades blindées sont appelées à jouer un rôle-clé.

Malgré une réduction de 40% des effectifs de l'infanterie, l'armée, dans le cadre de cette nouvelle conception, reste pour l'essentiel, même si elle est modernisée, une armée de fantassins. Il faut voir dans cette constante le résultat de la résistance des cantons, peu disposés à perdre leurs unités d'infanterie. Pourtant on peut légitimement s'interroger sur la contradiction entre la part belle faite à une infante-

JD

(suite à la page 2)

Un mi-temps bien payé

(pi) Le courage de la commission du Conseil national chargée de faire des propositions pour améliorer le travail du Parlement ne s'est pas transformé en témérité: les réactions suscitées par sa proposition d'allouer aux députés fédéraux un salaire annuel forfaitaire de 130 000 francs l'ont fait revenir en arrière. Le salaire ne sera donc «que» de 80 000 francs, plus une indemnité de

400 francs par jour de séance. Les bucheurs toucheront ainsi environ 120 000 francs par année, alors que celles et ceux qui ne choisissent que des commissions «légères» gagneront moins. Reste un problème: les travailleurs seront correctement payés pour un travail qu'ils exerceront à plein temps, alors que celles et ceux qui ne renonceront pas à leurs autres activités rémunérées toucheront près de 100 000 francs pour un petit mi-temps, à condition qu'ils n'assument pas de présidence de commission et ne s'engagent que sur quelques sujets qu'ils maîtrisent bien.

L'article 32 du Traité de Stockholm

(ag) Dans la négociation européenne, la Suisse revendique (ou plutôt revendiquait, car la question semble définitivement tranchée) le droit de refuser pour elle et pour elle seule une nouvelle norme juridique de la Communauté qui n'aurait pas été approuvée par le Parlement ou, en cas de référendum, par le peuple. Ce droit de refus, la Communauté ne veut l'accorder qu'à l'AELE tout entière. L'*opting out* ne pourra être que collectif et non pas individuel.

Les cinq partenaires de la Suisse dans l'AELE estiment que la querelle est vaine, puisque les décisions de leur organisation doivent être prises à l'unanimité. La Suisse dispose donc d'un droit de veto qui sauvegarde sa souveraineté. Si cette question est une pierre d'achoppement jusqu'à décision finale du Con-

seil fédéral, il faut donc y regarder de plus près. La source première est le Traité de Stockholm instituant l'AELE, signé le 4 janvier 1960.

Il y a trente ans

Les signataires furent à l'origine l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse.

1960, c'est une période charnière de l'après-guerre entre le retour à la liberté des échanges indispensable à la reconstruction économique de l'Europe et la mise en place d'une organisation politique européenne.

Le premier objectif fut assumé par l'OECE qui de 1948 à 1960 regroupa 17 pays. Il fallait d'abord appliquer le plan

Marshall et démobiliser l'économie de guerre. Le second objectif aboutit à la création de la Communauté européenne. Après l'échec de la Communauté de défense, à la suite du refus de l'Assemblée nationale française en 1954, un nouvel élan est donné par le Traité de Rome (1957).

Dès lors l'OECE éclate. D'un côté elle devient une institution du libéralisme mondial et se transforme en OCDE avec adhésion des Etats-Unis, du Japon, de l'Australie; d'un autre côté, face au Marché commun, sept pays instituent une zone de libre échange. C'est l'AELE. Il veulent une structure qui puisse négocier avec plus de force face à la Communauté; ils refusent toute construction politique et toute atteinte à leur souveraineté. Il était dès lors naturel que chaque pays dispose dans l'organisation d'une voix et que les décisions se prennent à l'unanimité.

Le débat

La ratification par les Chambres suscita un débat approfondi et d'excellente qualité. Deux conseillers fédéraux (Wahlen pour l'Economie, Petitpierre pour les Affaires étrangères) représentaient le Conseil fédéral; Pierre Graber était rapporteur de langue française. La discussion dura plusieurs jours. Vote de ratification clair: 142 oui, 3 non. Opposition réduite aux communistes. Vincent, quatre ans après Budapest oppose dans son intervention le chômage occidental aux augmentations annuelles (+11%) de la productivité soviétique. Toutefois, les milieux des arts et métiers affichent leur crainte, comme toujours, devant une perspective de concurrence accrue. C'est déjà la recherche d'un mi-chemin. Contribuer à construire l'Europe, mais ne pas céder un pouce de souveraineté politique, voire économique (cf. encadré).

Le pas franchi

L'engagement pris alors dépasse toutefois un simple accord de libre échange et de coopération. C'est bien d'une construction qu'il s'agit.

Pierre Graber déclare: «Pour l'heure il s'agit, en adhérant à l'Association européenne de libre échange, d'aller au-delà de la simple coopération et de franchir un pas décisif dans la voie de l'intégration économique. Chacun est

Le choix des armes

(suite de la première page)

rie largement statique et le postulat de mobilité de l'engagement aujourd'hui prioritaire. Un postulat qui pourrait bien impliquer à terme le développement d'armements et de techniques sophistiqués au détriment de la piétaille.

Précédant Kaspar Villiger d'une semaine, les socialistes ont fait connaître leurs propositions, toutes à la baisse par rapport à celles du DMF. Pour se faire une religion, il est nécessaire de relier ces propositions aux objectifs qu'on assigne à l'armée aujourd'hui. Or les changements intervenus en Europe ne facilitent pas l'exercice: ne subsiste qu'une image floue de la menace, voire un sentiment euphorique de sécurité. A Elmar Ledergerber, porte-parole du PSS pour les affaires militaires — «Nous avons peine à définir l'utilité de l'armée face à la situation politique en Europe» — répond en écho le chef d'état-major: «On ne perçoit aucune menace terrestre aujourd'hui.»

A cette absence de scénarios précis de menace ne correspond pas une situation claire de sécurité et de stabilité politique en Europe. La conjoncture peut aussi bien déboucher sur un système de sécurité collective que sur des phénomènes de grande instabilité. On ne peut qu'approuver les socialistes lorsqu'ils en appellent à une course à la paix et à un engagement décidé de la Suisse dans ce sens. Mais, dans les circonstances actuelles, le pari d'une paix durable ne peut négliger le risque d'autres scénarios moins agréables. Dès lors nous sommes en droit d'envisager toutes les possibilités, de l'intégration à un système collectif encore à construire, auquel il faudra bien que nous apportions notre contribution autrement que sous la forme d'une armée d'opérette, à une déstabilisation du continent en proie à la flambée des nationalismes.

JD

conscient de la portée exceptionnelle d'une telle attitude.»

Quant au conseiller fédéral Petitpierre, il tient l'AELE pour une organisation qui doit parler d'une seule voix. «Il n'y a donc plus, depuis que la Petite zone de libre échange est en discussion, et à plus forte raison depuis qu'elle a été constituée, de possibilité d'action individuelle à l'égard du Marché commun. Seule une action collective des sept pays intéressés est encore possible».

L'article 32

La convention de Stockholm distingue l'application du droit par ses membres et les décisions nouvelles.

Le contrôle des engagements peut aboutir, par décision prise à la majorité, à des

Ecrit en 1960

Neutralité

Un des fondements de la neutralité, à savoir sa qualité de chose prévisible et déterminante. (Message fédéral.)

Indépendance

Un nation qui doit son existence non pas à l'unité de langue, de culture ou d'origine, mais à une volonté politique, ne peut pas consentir à un affaiblissement progressif de son indépendance politique. (Ibidem.)

sanctions graves: suspension des obligations à l'égard de l'Etat défaillant. Quant aux décisions nouvelles: d'une part elles sont obligatoires pour tous les Etats membres, d'autre part elles doivent être adoptées à l'unanimité.

Unanimité et veto

Si l'institutionnalisation de l'AELE est évidente dès l'origine, l'unanimité exige pour les décisions est différente du droit de veto évoqué aujourd'hui où un pays récalcitrant créerait un double conflit en entraînant ses partenaires dans une opposition contre leur gré à un partenaire économique puissant.

Pourtant le référendum populaire devrait permettre à la Suisse de s'en tenir à l'article 32 du Traité de Stockholm.

En effet le Parlement, auquel serait soumise pour approbation une disposition

ASILE

La procédure rapide française

(ag) Tous les pays européens sont confrontés au problème de l'asile. Mais la Suisse demeure une terre de refuge privilégiée pour les requérants. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré en 1987 27 600 demandes; en 1988, 34 500; 61 500 en 1989 et, à la suite de mesures spéciales, 55 000 en 1990. La France, dix fois plus peuplée, ne reçoit donc pas plus de demandes que la Suisse.

On sait qu'à la suite d'une intervention de Mitterrand, Michel Rocard avait triplé le budget de l'OFPRA, chargé de l'examen des demandes.

Selon les chiffres publiés par *Le Monde* (14.5) le résultat aurait été spectaculaire: 87 000 dossiers traités en 1990 contre 31 000 en 1989. Le retard peut ainsi être comblé d'autant plus que l'accélération de la procédure a eu un effet dissuasif, d'où les 55 000 demandes en 1990.

Une requête en France est traitée dans un délai de trois à six mois.

Cette accélération a suscité des protestations, juridiques notamment. Il semble de surcroît que l'exécution des décisions laisse de larges failles. Beaucoup de requérants entrent en clandestinité.

En Suisse, le système atteint son point d'autoétouffement, selon la formule du conseiller d'Etat vaudois Ruey. Mais faut-il renoncer à l'application de la loi au profit d'un contingentement, ce qui nous singulariserait sur la scène internationale, y compris aux yeux des pays pauvres du tiers-monde qui supportent à eux seuls dix millions de réfugiés sur les

nouvelle, sera porté, même si elle lui déplaît, à mesurer les risques d'un refus. Il procéderait, ce qui serait une semi-satellisation, à une acceptation quasi forcée. En revanche le peuple est capable de dire «non» en refusant par indépendance de soupeser les conséquences. Ce sera alors une situation de construction conflictuelle, une démonstration référendaire à la dimension de l'Europe; notre manière d'être «nous».

La portée nouvelle de l'article 32 du Traité de Stockholm peut, dans cette perspective, être acceptée. L'indépendance est sauvegardée par la liberté référendaire. ■

quinze millions recensés dans le monde. La méthode Rocard est-elle impossible en Suisse? N'est-ce pas une situation justifiant des mesures exceptionnelles pour renforcer, avec l'aide des Cantons et des professions sociales et juridiques concernées, les services étudiant les dossiers?

Avant de dénoncer des traités internationaux, ne conviendrait-il pas de faire la preuve que sur le plan administratif l'impossible a été fait. Notre image internationale l'exigerait. ■

MÉDIAS

Les chambres de commerce de Suisse alémanique distribuent à leurs membres un bulletin intitulé *Euro-Flash*. La rédaction est assumée par la Chambre du commerce et de l'industrie thurgovienne à Weinfelden.

Connaissez-vous Diessenhofen, localité thurgovienne au bord du Rhin? Une télévision locale y existe depuis cinq ans. La maîtrise de «l'outil» a permis de rationaliser la fabrication et si seules six productions ont été créées en 1986, il y en a eu 220 l'année passée dont un certain nombre en direct. La commune fournit gratuitement les locaux et l'énergie ce qui permet à l'entreprise de fonctionner avec un budget annuel de 20 000 francs.

Lancement en Suisse alémanique d'un mensuel sportif féminin *Sport für die Frau*. Quelques sports traités dans la première édition: football, automobile, cyclisme et hockey sur glace.

Les grandes manœuvres sont en cours aussi en Suisse romande pour la presse quotidienne. Le *Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne*, dont les sociétés envisagent de fusionner, produiront leur quotidien dès la fin de l'été sur les presses plus performantes de Sonor SA à Genève.

Le Bulletin de l'Union suisse des journalistes (VPOD) indique que Beat Curti a payé 50 millions pour acheter les éditions Jean Frey.

La Suisse bien accrochée

(p) Le comité interministériel français d'aménagement du territoire a arrêté le schéma directeur TGV qui intéresse évidemment notre pays. Le tronçon Mâcon - Genève y figure, mais ne sera probablement pas réalisé. Malgré cela, ce schéma offre plusieurs améliorations dont profitera la Suisse — et au financement desquelles elle serait bien inspirée de participer.

M. Louis Besson, maire de Chambéry et alors ministre de l'équipement pour un jour encore, n'a pas fait à sa voisine l'affront d'ignorer la volonté suisse de réaliser le tronçon Mâcon - Genève. Ce «maillon manquant», ardemment désiré au bout du Léman, mollement soutenu par les Vaudois, est d'ailleurs inscrit dans le message du Conseil fédéral sur la construction de nouvelles transversales ferroviaires alpines afin que chaque région du pays ait sa part du gâteau. Et pourtant, malgré l'euphorie du conseiller d'Etat Jean-Philippe Maitre, la décision du comité interministériel d'aménagement du territoire sur le schéma directeur TGV constitue un abandon de fait du raccordement direct de Genève à la ligne TGV sur Paris. Car si le trait figure sur la carte officielle, il est en bleu pointillé,

c'est-à-dire en tant que liaison internationale soumise à un statut particulier. Ce qui signifie que la France n'exclut pas la réalisation du Mâcon - Genève, mais qu'il appartiendra à la Suisse de le payer entièrement — 3,5 milliards de francs dans le meilleur des cas — «et au-delà», ajoute-t-on discrètement dans les milieux bien informés à Paris. Car les Français préfèrent réaliser une liaison Genève - Chambéry, qui figure d'ailleurs en trait plein sur la carte et qui se brancherait, elle, sur l'axe Lyon - Turin. Ainsi, en se rendant à Paris, les Genevois, au prix d'un détour payant de 150 kilomètres, contribueront à financer cette traversée des Alpes franco-italiennes par le mont Cenis, perçue par la Suisse comme une concurrente du Simplon pour le trafic Paris - Milan.

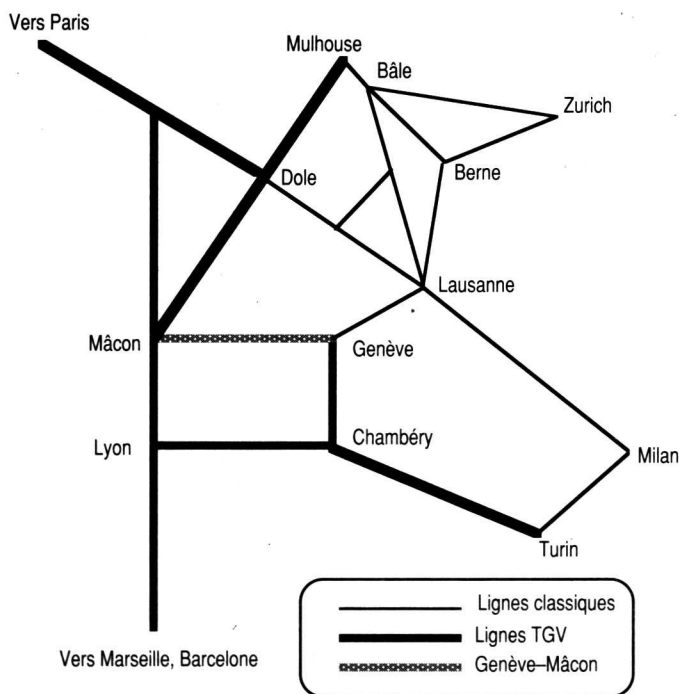
Mais si Genève n'aura pas «sa» liaison directe avec Paris (elle lui aurait procuré un gain de plus d'une heure), elle disposera, via Chambéry et Lyon, d'une amélioration tout de même substantielle de ses relations avec la capitale française (gain d'environ 30 minutes) et d'une excellente ouverture sur le sud, de l'Italie à l'Espagne. La solution finalement retenue, au moins aussi bien que le Mâcon - Genève, fera passer Genève du statut de cul-de-sac suisse et de gare régionale française à celui de tête d'un réseau ouvert aussi bien sur Paris que sur Turin et Milan, Lyon, Marseille et Barcelone.

La Suisse contournée, mais desservie

Pour le reste de la Suisse, le réseau arrêté à Paris est plus que satisfaisant. Les autres cantons romands profiteront au même titre que Genève de l'ouverture sur le sud rendue possible par la liaison sur Chambéry et Lyon. La réalisation du TGV Rhin - Rhône poussera la ligne à grande vitesse jusqu'à Dole (actuellement Aisy, au delà de Dijon en venant de Suisse), d'où un gain de temps pour les relations depuis Lausanne. Ce même TGV Rhin - Rhône offrira, grâce à une ligne à grande vitesse arrivant à Mulhouse, des gains de temps considérables depuis Bâle et Zurich pour les trajets aussi bien sur Paris qu'en direction de Lyon et de l'Espagne. La tendance se confirme donc d'une Suisse disposant d'un réseau national dense mais pas très rapide et contournée par des lignes à grande vitesse: de Bâle ou de Zurich, on ne passera probablement plus par le pied du Jura ou par Fribourg pour se rendre en Espagne, mais bien par Dole et Mâcon.

Fierté nationale mise à part, il n'y a pas lieu de regretter cette évolution. A l'échelle continentale, la Suisse représente l'équivalent d'une région européenne. Sa densité de population et sa géographie accidentée y rendent la réalisation de tracés rapides entièrement nouveaux bien improbable: les difficultés rencontrées pour construire les tronçons Rail 2000 en sont un bon exemple. D'autre part, les trains internationaux sont toujours plus difficiles à marier avec les exigences horaires nationales et régionales, à moins de consentir à un abandon, sur de nouvelles lignes, du trafic local comme c'est déjà le cas en

Réseau TGV schématique intéressant la Suisse



Suisse centrale et au Tessin pour laisser circuler des trains-marchandises.

Le jeu européen

Faut-il en conclure que nous ne jouons pas le jeu européen, nous contentant de profiter des réseaux mis en place par nos voisins ? Certes non, car la Suisse accroît considérablement sa capacité de transport Nord – Sud, de même que la rapidité de ces liaisons; elle consent d'ailleurs un effort financier qui, comparé à ce que notre voisin dépensera pour ses TGV, est considérable: l'addition des dépenses pour Rail 2000 et pour de nouvelles transversales alpines est budgétée à la moitié environ des montants que la France dépensera d'ici à 2015-2025 pour achever son réseau TGV.

Concentration fédérale

Si l'on veut atteindre une rentabilité acceptable, il convient (...) de concentrer les flux de transport sur un seul axe. De tous les corridors étudiés, celui entre Mâcon et Genève présente les meilleures conditions. Et plus loin: La nouvelle ligne (Genève – Mâcon, réd) n'a de chance que si l'on n'encourage pas simultanément l'itinéraire concurrent passant par Frasne (et Dole, réd).

Extrait de la réponse du Conseil fédéral approuvée le 5 juin 1990 à une motion Béguelin déposée le 5 février et invitant le Conseil fédéral «à définir rapidement une politique cohérente de raccordement de la Suisse au réseau ouest-européen à grande vitesse». Les signataires réclamaient que les liaisons existantes, notamment par Vallorbe – Dole, soient améliorées. Le 12 juin, le ministre français de l'Équipement rendait public le projet de schéma directeur approuvé la semaine passée; la ligne à grande vitesse était déjà prévue jusqu'à Dole. «L'itinéraire concurrent» était donc «encouragé», sans que les cantons romands ne fussent intervenus, au contraire de la Franche-Comté qui souhaitait que le TGV puisse rouler à pleine vitesse jusqu'à Dole au moins.

Il faut se réjouir que le réseau TGV qui se dessine convienne à la Suisse, mais il ne faut pas en féliciter le Conseil fédéral. Il a toujours présenté le Mâcon – Genève comme un renforcement de la ligne du Simplon et un moyen d'empêcher qu'elle ne soit concurrencée par un axe Lyon – Turin empruntant un tunnel sous le mont Cenis. C'était ignorer qu'il ne faudrait que 4 heures pour relier Paris à Milan par cette ligne, alors que le même trajet par Mâcon et Genève prendrait 90 minutes supplémentaires. Le Conseil fédéral a également défendu le Mâcon – Genève comme devant être l'unique liaison romande au réseau TGV et il a, à plusieurs reprises, reproché aux cantons de ne pas s'être mis d'accord sur ce point. Là encore, l'actualité donne raison à ces derniers et à Michel Béguelin, rédacteur du *Cheminot*, qui n'a cessé de dénoncer cette position. Car le Mâcon – Genève devant être financé par des fonds privés, il est passé par une cure d'amalgamisation imposée par les banquiers; si son coût a certes diminué, ses performances aussi. Quant au prix du billet, ces mêmes banquiers sont d'avis de le fixer selon des critères économiques, c'est-à-dire légèrement en dessous du prix de l'avion, plutôt qu'en fonction des kilomètres. Résultat pour toutes les villes romandes sauf Genève: un temps de parcours vers Paris diminué, mais à peu près équivalent à ce qui serait réalisable en profitant du TGV Rhin – Rhône, et un prix de billet nettement plus élevé qu'actuellement. Ce que Michel Béguelin a appelé «le scandale ferroviaire du siècle» dans un de ses éditoriaux.

Il est donc temps que la Suisse officielle revoie sa position. Il faut assurer la réalisation du tronçon Chambéry – Genève qui intéresse davantage la Suisse que la France: une participation à son financement est à envisager. Il faut simultanément assurer la réalisation du TGV Rhin – Rhône, pour lequel la Franche-Comté a débloqué un crédit de 1 milliard de francs français à la condition, satisfaite, que la grande vitesse arrive à Dole. Là aussi, une participation suisse est à étudier, de même que les améliorations réalistes à apporter au tronçon Dole – Lausanne.

Au vu du schéma directeur maintenant arrêté — mais encore à réaliser — M. Ogi et les CFF devront bien accepter de s'intéresser aux autres liaisons que la seule Genève – Mâcon. ■

PROSPECTIVE

L'avenir du futur

(jd) La prospective en dit long sur les représentations que nous nous faisons du futur et sur la manière dont nous façonnons le présent qui n'est rien d'autre que notre futur immédiat. Dès ce numéro nous ouvrons une rubrique «Prospective» où vous trouverez des résultats d'analyses, des projections statistiques et des scénarios pour demain. Nous puiserons nos informations pour l'essentiel dans *Zukunftsforschung*, la publication trimestrielle de la Société suisse pour la recherche prospective. Cette société regroupe 720 membres dont seulement 47 en Suisse romande, une raison suffisante pour donner un écho supplémentaire à cette démarche de ce côté-ci de la Sarine.

D'une enquête effectuée par l'agence Wirz à Zurich auprès de 203 dirigeants d'entreprises alémaniques et romandes, ces quelques résultats:

● Pensez-vous que nous trouverons facilement une position satisfaisante dans la nouvelle Europe ou que nous sombrerons dans la médiocrité ? Satisfaisante: 59% – Médiocrité: 39%.

● Pensez-vous que la Suisse, solidaire avec l'ensemble de l'Europe, devra céder une part de son bien-être ? Oui: 79% – Non: 20%.

● Croyez-vous que cela est un mal ou plutôt une chance ? Mal: 5% – Plutôt une chance: 92%.

● Beaucoup prétendent que la Suisse a besoin d'une nouvelle vision; d'autres pensent que nous devrions nous concentrer sur nos points forts. Quel est votre avis ? Vision: 79% – Points forts: 21%

● Croyez-vous que nous trouverons une nouvelle vision ? Oui: 81% – Non: 14%

● Quelles branches de l'économie ont des perspectives d'avenir favorables dans une Europe unie ?

Chimie: 87%, tourisme 84%, services (avant tout banques et assurances) 79%, horlogerie 75%, publicité, relations publiques, conseils 62%, hôtellerie 59%, machines 52%, électronique 52%, architecture et ingénierie 49%, biens de consommation 48%.

Un jardin à toucher et à sentir

(cfr) Si vous vous êtes une fois offert le luxe de sacrifier des massifs de pivoines pour vous faire une couche de pétales, si vous avez troublé par vos ébats la nuit moyenâgeuse du gazon d'un collège oxfordien ou si, à la barbe d'un paysan gruyérien, vous vous êtes roulés avec vos enfants dans une prairie de juin, n'allez pas chercher des sensations fortes au Jardin des senteurs et du toucher que la ville de Genève vient d'ouvrir au Jardin botanique: 500 mètres carrés qui ont coûté 500 000 francs et dont la conception et la réalisation ont pris sept ans. Mais cette vaste rocaïlle n'a pas été conçue pour les plaisirs sensuels du commun des mortels; elle est destinée aux aveugles. Les parterres surélevés sont à portée de main et les enfants aussi auront le droit de toucher les plantes et de respirer les fleurs. Sous certaines étiquettes, Givaudan a même installé des cartouches d'essence artificielle pour qu'on puisse en toute saison humer le parfum des fleurs et des herbes potagères. Ainsi, l'odeur des jacinthes, des roses, des narcisses, de la mélisse, du romarin sont imitées. Parmi les plantes dégageant une senteur moins suave, on trouve le buis, le cassis et le troëre. Pour le toucher, on passe du velouté des edelweiss au soyeux des iris, au filandreux des genêts et au piquant de l'araucaria, ce conifère à écailles dont le nom commun est si bien trouvé: déses-

poir des singes. 150 espèces au total couvrant chacune environ 2 mètres carrés. Même au niveau du sol, on s'est préoccupé des sensations des visiteurs, aveugles et voyants. Des pavés indiquent les changements de catégorie de plantes et la présence d'une étiquette; les chemins sont faits de chaux et de ciment, un mélange à l'aspect de sable grossier, assez dur pour ne pas fatiguer les jambes et le dos et assez élastique pour ménager les pieds.

Tout à côté s'étale la grande prairie qu'on n'a pas le droit de fouler et s'élèvent les chênes centenaires de la terre de Pregny. Ce sont ses arbres qui en définitive font la beauté et la gloire du Jardin botanique. Ses créateurs avaient une vision séculaire tant la nature est lente. Un jardinier britannique devant lequel je m'extasiais sur le moelleux de la pelouse,

m'a dit: tondez-la toutes les semaines pendant mille ans... Nos perspectives sont devenues un peu plus courtes et il faudra dix ans aux plantons espacés du Jardin des senteurs pour former des massifs.

Laissant ces sages réflexions pour des plaisirs instantanés, je me suis rendue à l'allée des azalées et des rhododendrons qui, bien que ne pouvant pas rivaliser avec celles de Kew Gardens et de Richmond Park, n'en a pas moins la luxuriance orientale. Courez-y; dans deux semaines, les fleurs auront passé. Plus bas, à l'entrée du sous-voie qui mène à la partie sud du parc, d'autres azalées forment un gigantesque entonnoir; rose Schiaparelli, des millions de pétales se dressent comme autant de lèvres. Du bord du lac, on voit l'infinité de nuances du vert printanier des arbres de la colline de Coligny. Essayer d'en retrouver deux semblables vous saoule comme la contemplation des Nymphéas. Des sensations qu'on ne pourra hélas jamais offrir à un aveugle. ■

NOTE DE LECTURE

A propos de logement

(jg) Dans leur dernier livre *Droit au logement ou économie au marché ?*, Jean-Christian Lambelet et Christian Zimmermann se livrent à une défense et illustration de l'économie de marché. Dans ces conditions, le point d'interrogation qu'ils ont mis dans leur titre était superflu.

Il s'agit là d'un ouvrage important, car c'est sans doute la première fois que l'on trouve sous une forme accessible, malgré la présence ici ou là de quelques équations, une analyse de la situation du logement en Suisse.

Nous retiendrons tout d'abord deux éléments très importants dans cet ouvrage. Le premier est celui de l'absence totale de transparence dans le domaine du logement. Or, selon les auteurs, pour qu'un marché puisse fonctionner, il est nécessaire que les différents acteurs puissent connaître très précisément les quantités d'objets mis à disposition et leur prix, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Deuxième élément: le mécanisme connu selon lequel plus un locataire est ancien et moins le coût de son loyer est élevé à cause de la difficulté pour un propriétaire d'adapter un loyer sur une longue durée tout en maintenant un rendement intéressant. Le résultat est que les proprié-

étaires ont tendance à placer le loyer initial à un niveau très élevé pour un nouveau locataire afin d'éviter cette baisse de rendement après dix ou quinze ans. L'intérêt de l'ouvrage consiste à distinguer quatre marchés dans le domaine du logement: l'immobilier, la construction, la location et l'hypothécaire. Il montre très bien que les interactions entre ces quatre secteurs sont très complexes et qu'il n'est pas possible de parler simplement d'un marché du logement. Selon eux, il pourrait très bien entrer dans le cadre d'un marché classique dont le fonctionnement est aujourd'hui perturbé par des multiples décisions politiques. On attend bien entendu avec impatience les solutions proposées par les deux auteurs, mais ils n'en ont pas vraiment à court terme, si ce n'est peut-être d'envisager une aide forfaitaire au déménagement afin d'accroître la mobilité. Ils proposent par contre toute une série de mesures à long terme. Parmi les principales, mentionnons la publication de toutes les transactions afin de favoriser la transparence du marché et l'établissement d'une statistique des prix semblable à celle des prix à la consommation. Ils suggèrent également de libérer les loyers mais en fixant un seuil maximal

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Charlotte Feller-Robert (cfr)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Monique Hennin

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Le 700^e, côté livres

(y) Ça publie sec sur la Suisse en cette année jubilaire. Comme il fallait s'y attendre — et comme de juste — le 700^e anniversaire de la Confédération marque les programmes des éditeurs, qui ont tous inscrit à leur catalogue telle ou telle contribution helvétique. Reste à savoir bien sûr ce qui survivra aux circonstances parmi ce foisonnement d'études et d'essais le plus souvent descriptifs et critiques à la fois.

Trois livres récents méritent de retenir l'attention. Nous reviendrons peut-être sur la réédition, augmentée de 23 contributions, du *Pouvoir suisse*¹ de François Masnata et Claire Rubattel. A première relecture rapide, le livre tient la distance: au paradis helvétique, il y a toujours des exclu-e-s, mais plus tout à fait les mêmes; la séduction démocratique opè-

d'augmentation qui pourrait être de 5% supérieur à celui de l'inflation. Selon eux, pareille libération entraînerait bien sûr des hausses ponctuelles importantes mais qui seraient ensuite compensées par la stimulation de l'offre. Ils proposent également différentes mesures fiscales, en particulier l'imposition de la fortune immobilière à la valeur vénale et la liaison entre l'impôt sur les biens immobiliers et l'inflation.

Parmi leurs autres mesures, mentionnons la nécessité d'accroître la concurrence dans la construction afin d'éviter les monopoles locaux et une aide sociale pour les bas revenus mais qui, selon les auteurs, ne doit pas tellement se faire par le biais de loyers subventionnés que par une aide générale dans le domaine des revenus, soit à travers le système fiscal, soit à travers les aides spécifiques comme les allocations familiales. Les deux auteurs sont finalement partisans d'une économie de marché bien tempérée, quelque chose qui ressemble fort à l'économie sociale de marché qu'ont mise sur pied les coalitions qui se sont succédé chez nos voisins d'Allemagne fédérale. Une pièce supplémentaire à verser à cet épais dossier et à lire avec un esprit critique. ■

Jean-Christian Lambelet et Christian Zimmermann: *Droit au logement ou économie de marché ?* Editions Payot, 1991, Lausanne.

re encore, malgré la répression suave comme en 1978, et surtout malgré le refus désormais trop fréquent de participer à d'autres combats que ponctuels ou à la défense d'autres intérêts que strictement catégoriels.

Un observateur indépendant et passionné

Il faut parler ici, même si la traduction ne l'a pas (encore ?) rendue largement accessible au public romand, d'une autre réédition: celle du *Profil der Schweiz*² publié à l'origine en 1966 par Hans Tschäni, cet auteur-journaliste admirable de clairvoyance et de générosité sur les sujets fédéraux, que des législatures de correspondance parlementaire à Berne lui ont fait si bien connaître. Ce «profil» est d'abord celui de nos institutions, comme il convient dans un ouvrage qui aura servi d'introduction à la vie politique suisse, pour des dizaines de milliers de nouveaux ou d'anciens citoyens.

Mais Hans Tschäni ne se contente pas de tirer le portrait de ce pays au début de la fin de ce siècle. Il situe toujours ses informations dans leur contexte politique et dans une perspective historique qui leur donnent de la chair et de l'épaisseur. Fidèle à ses préoccupations, Tschäni ajoute des chapitres sur les thèmes d'actualité: la protection de l'environnement, l'intégration européenne, l'asile. Ce qui le passionne, à l'instar de Masnata-Rubattel, c'est toujours la répartition du pouvoir et les mécanismes de son attribution, respectivement de sa redistribution. Il a beaucoup publié sur les groupes de pression et sur les problèmes en relation avec le statut du sol³. Le nouveau «Profil» contient quelques infimes erreurs de détail, sans effet sur l'excellence de l'ensemble qu'il faut sans doute considérer comme le testament d'un observateur tout à fait indépendant mais

constamment passionné âgé aujourd'hui de 75 ans.

Approche historique

Et puisque le 700^e est d'abord un anniversaire — celui d'un événement sans doute inventé ou reconstruit par la suite — l'approche historique s'imposait. Pas pour écrire une x^{ième} version de la légende à la réalité. Mais pour faire autre chose, comme par exemple pour parler de la vie quotidienne aux différents siècles de la Confédération helvétique. C'est ce qu'ont fait une trentaine de chercheurs associés à un projet commandité par la SSR et dont les résultats sont présentés sous la forme d'un livre rassemblant les différentes contributions, mais aussi d'une série d'émissions diffusées également dans les trois langues. *La Suisse au quotidien depuis 1300*⁴ ne se laisse évidemment pas résumer. Le lecteur contemporain, même avisé des réalités passées, en apprend beaucoup sur les conditions de vie de ses aïeux. Il y a de tout, et pas seulement du qualitatif comme trop souvent aujourd'hui en histoire: cela va de la sous-production endémique à la fin du Moyen Age au rapport entre la musique et les médias électroniques actuellement, en passant par la composition des festins à la cour de Savoie au XV^e siècle, les principes et la réalité dans la Genève de Calvin, le service mercenaire aux XVII^e et XVIII^e encore, les normes bourgeoises et autres «catéchismes sanitaires» en faveur vers 1800, le travail à l'usine un siècle plus tard, ou le syndrome des années 1950 — celles où la consommation et les nuisances avaient encore des proportions qu'il faudrait retrouver sans renoncer aux «innovations propres» intervenues depuis lors. Au total, un ouvrage d'une étonnante capacité de rafraîchissement, qui relativise comme il convient l'actualité, sans la banaliser, mais en lui donnant implicitement du relief, celui de la profondeur historique. ■

¹François Masnata, Claire Rubattel: *Le Pouvoir suisse 1291 - 1991*, Lausanne, L'Aire, 1991, 518 p.

²Hans Tschäni: *Profil der Schweiz*, Zurich, Werd Verlag, 1990, 494 p.

³Hans Tschäni, *Qui dirige la Suisse ?* Lausanne, 24 Heures, 1984 et *A qui appartient la Suisse*, Genève, Zoé, 1988.

⁴*La Suisse au quotidien depuis 1300* (sous la direction de Sylvie Lambelet et Bernhard Schneider) Genève, Zoé, 1991, 294 p.

La part des élus

(pi) En complément à notre éditorial de la semaine passée sur le financement des partis politiques, cet extrait du rapport du président de la commission financière interne du Parti socialiste neuchâtelois: «A la rubrique "cotisations des élus" (...) nous avons budgetisé 75 000 francs alors que les comptes enregistrent plus de 102 000 francs. C'est la nouvelle loi sur l'indemnisation des députés acceptée en mars 1990 et la décision du groupe des députés, compte tenu des augmentations, d'accroître la part accordée au parti qui explique la plus grande partie de la différence.» Dans les comptes, les cotisations des élus, c'est à dire la part des salaires des magistrats et des indemnités des députés reversée à la caisse du parti, représente un peu plus de la moitié des rentrées de la section. Ce poste des comptes est une fois et demi plus élevé que le poste «cotisations ordinaires».

Ainsi, pour les députés, l'augmentation des indemnités s'est soldée par une opération presque blanche; le gain est par contre important pour les caisses du parti. Notons encore que dans le canton de Neuchâtel, un député touche une indemnité de 100 francs par séance, qu'il s'agisse du plénum, d'une commission ou du groupe. Les socialistes reversent la moitié de cette somme à la caisse de leur parti. Les deux conseillers d'Etat socialistes contribuent également de manière importante au financement de la section, puisque chacun paie une «cotisation» de 7000 à 8000 francs par année (environ 5% du salaire brut).

Au Parti socialiste genevois ce sont les trois quarts environ des ressources qui proviennent des élus. ■

LANGUES

Allophones à Berne et à Zurich

(cfp) Pour le prosélytisme religieux le principe de la territorialité des langues n'existe pas. C'est ainsi que la vaste campagne d'évangélisation menée à Berne sous le symbole «Credo», et avec l'estampille du 700^e de la Confédération, par une Alliance évangélique

comptant plus de cinquante Eglises, traduit simultanément en onze langues les conférences de toutes les soirées. Les auditeurs arabes, tamouls ou cambodgiens n'ont ainsi aucune peine à suivre l'orateur. Les autorités commencent elles aussi à adopter ce système pour certaines communications que tous, Suisses ou allogènes, doivent observer. A Zurich par exemple, la coordination municipale pour les questions concernant les étrangers publie périodiquement une colonne des étrangers dans le quotidien officiel *Tagblatt der Stadt Zürich*. Par ailleurs les étrangers cherchent parfois aussi à trouver le contact avec la ville où ils résident. Un bon exemple nous est fourni par les Américaines de Berne groupées dans l'American Women's Club. Créé peu après la guerre, ce club a déjà publié plusieurs éditions d'un petit guide intitulé *Welcome to Berne*. Fort bien fait, il donne les bases d'une introduction à la vie bernoise dans l'optique des Américains avec tous les renseignements pratiques qui permettent dès le début, et malgré une langue différente, de se sentir moins étranger. C'est ainsi que l'usage du compte de chèques postaux est recommandé comme le moyen le plus pratique pour payer les factures. Mais ce qui est symptomatique c'est la présence d'une page donnant l'équivalent en *Swiss german* d'un certain nombre d'expressions courantes. Trois exemples: *Uf Widerluege – goodbye; Flugpost – air mail; e Füfliber – a five franc coin*.

Pour les francophones, il y a des relations nuancées entre Suisses et étrangers. Le *Courrier de Berne*, mensuel des Romands domiciliés à Berne, contient les adresses et les convocations d'une quarantaine de groupements francophones, mais trois seulement sont étrangers et plus précisément français: le Cercle d'accueil français, la Société française de Berne et l'Union des Français de l'étranger.

Zurich en français, bimestriel paraissant dans cette ville, présente une palette plus colorée de la francophonie locale. Il y a moins de groupements qu'à Berne mais en revanche un assez grand nombre d'associations de ressortissants d'autres pays, avec notamment Gallia qui groupe les étudiants français, le club sportif l'Espérance sportive tunisienne, l'Association démocratique des Français de l'étranger, l'Amicale des Algériens en Suisse, l'Union belge, l'Association des

Marocains en Suisse alémanique et d'autres. Apparemment, pour les Romands de Berne, les relations francophones entre groupements ne vont pas au-delà de contacts internes ou, à la rigueur, avec les Français. L'échange est plus grand à Zurich. Est-ce parce que le sentiment d'appartenir à une diaspora y est plus sensible ? ■

TRANSPORTS PUBLICS LAUSANNOIS

Bonjour la participation

(pi) Les Transports publics de la région lausannoise aiment bien les remorques: alors que les véhicules articulés ont presque partout remplacé ce moyen d'accroître la capacité des bus et des trolleybus, les TL en ont récemment racheté une série. Elles présentent la particularité d'avoir un plancher surbaissé, ce qui facilite l'entrée et la sortie des personnes handicapées et des poussettes; ces dernières ne pouvaient auparavant prendre place que dans le véhicule tracteur. Seul problème: dans les stations en courbe, à cause du manque de visibilité, les conducteurs ne savent pas lorsqu'ils peuvent refermer les portes si le bouton «poussette» a été actionné. Des essais ont été effectués d'entente avec l'Office fédéral des transports (OFT), mais sans représentants du syndicat des conducteurs, la direction des TL ayant refusé leur présence. Sur l'insistance du syndicat, il a pu assister à d'autres essais, mais sans la présence de la direction, celle-ci refusant d'y participer. Cette décision fut avalisée par l'OFT, le syndicat étant au passage condamné à payer un émolument de 250 francs pour frais de dossier. Après recours... à l'OFT, qui statuait donc sur sa propre décision, celui-ci accéda enfin à la demande du syndicat et annula sa condamnation à payer les frais de dossier.

A cause de la stupide obstination de la direction des TL, il aura donc fallu plus d'une année pour que la décision d'associer les conducteurs à ces essais soit prise. Il est vrai que les TL ne s'embarassent guère de prendre l'avis des usagers avant de modifier leur réseau ou leurs horaires: les habitants du quartier de Montelly qui ont à subir la restructuration liée à la mise en service du Métro-Ouest en savent quelque chose. ■